

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Numéro de dossier interne (référence formation ou bon de commande)

MODALITE D'INSCRIPTION

Votre demande d'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment renseigné. Après confirmation du déroulement de la formation ainsi que de la sélection de votre demande, une facture sera adressée au service précédemment indiqué.

La facture est à régler à réception, le règlement devant être effectué avant le démarrage de la session par virement (cf. ci-dessous) ou par carte de crédit via le site de réservation de billetterie Weezevent avec une majoration de 2,5% du prix TTC.

LES INSCRIPTIONS NE SERONT VALIDÉES QU'APRÈS RÉCEPTION DU RÈGLEMENT.

Coordonnées bancaires

CIC COURBEVOIE CHARRAS

Compte n° 30066 10251 00020201501 75

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3006 6102 5100 0202 0150 175

Identification bancaire (BIC) : CMCIFRPP

CONDITIONS GENERALES DES CLASSES VIRTUELLES

Les règlements se font au comptant, après confirmation définitive de l'inscription et du déroulement de la formation, par virement bancaire ou par carte bancaire avec une majoration de 2,5% du prix TTC.

Les formations en ligne sont dispensées via la plateforme ZOOM Meeting.

Le participant devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique ainsi que de la qualité de la bande passante (débit fibre ou ADSL) à son domicile s'il est en télétravail ou sur son site de travail avec la plateforme utilisée par VALUES & SENSE et ne pourra se prévaloir, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au module.

Il doit ainsi disposer d'une adresse email valide et d'un ordinateur intégrant une webcam et un micro opérationnels avec les spécifications minimales disponibles sur le site internet de Zoom à l'adresse suivante :

<https://support.zoom.us/hc/en-us/articles/204003179-System-Requirements-for-Zoom-Rooms>

Une fois la formation confirmée et l'inscription définitive validée, afin de rejoindre la session, le participant recevra une invitation à « Rejoindre la réunion/formation » sur l'adresse email qu'il nous aura transmise. Assurez-vous que l'email d'invitation ne soit pas dans vos spams.

Le montant de la formation, dû dans sa totalité, indépendamment du fait que le participant se soit ou non connecté ou qu'il ait quitté la session avant la fin, sera facturé au regard des informations fournies en page 1 du présent document.

En ce qui concerne les conditions d'annulation et autres dispositions générales, vous pourrez les retrouver dans les conditions générales de vente définies ci-après.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes. Les actions peuvent être réalisées soit au bénéfice de groupes constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation "Intra-entreprise", soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, dans nos locaux : formation "Inter-entreprise", soit selon des formules définies comme « Classe Virtuelle » ou « Formation en ligne » à défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document. Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Modalité d'inscription et de commande

• Concernant les formations "Inter-entreprise" : toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes :

Par mel : contact@valuessense.fr

Par courrier : VALUES & SENSE – 43, avenue Marceau, Bât 10, 92.400 Courbevoie.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscription est trop élevé ou trop faible, une option sera enregistrée sur la prochaine formation identique.

• Concernant les formations "Intra-entreprise" ou "sur mesure" : afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

• Concernant les « classes virtuelles », les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé ou trop faible, une option sera enregistrée sur la prochaine formation identique.

Convocation • Confirmation de la réalisation de l'action de Formation

• Concernant les formations "Inter-entreprise" : dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription sera adressée au responsable de cette inscription, accompagnée d'une convention de formation.

Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à VALUES & SENSE avant le début du stage.

Dix jours avant le début du stage, une convocation qui précise la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires du stage sera adressée au participant. Point d'attention particulière : cette convention tient lieu de confirmation d'inscription au stage.

• Concernant les formations "Intra-entreprise" ou "sur mesure" : la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation.

En renvoyant la convention signée, l'établissement s'engage à fournir la liste des participants. A l'issue de chaque stage, une attestation de suivi de stage sera adressée au responsable de l'inscription avec la facture correspondante.

• Concernant les « Classes virtuelles » dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation de pré-inscription sera adressée au responsable de cette inscription.

Dix jours avant le début du stage, une confirmation de la date et des horaires du stage sera adressée au participant.

• Concernant les « Formations en ligne », après validation du règlement effectif (2 jours ouvrés en moyenne), le stagiaire recevra les modalités d'accès à la formation.

Prix

Les prix indiqués sur le « catalogue » s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur au moment de la formation. Tout stage commencé est dû en totalité.

• Pour les formations "Inter-entreprise", le prix inclut les supports, la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation. Les frais de repas de midi sont inclus forfaitairement dans le prix total pour la durée de la formation. Ne sont en revanche pas compris les frais d'hébergement, ni de déplacement.

• Pour les formations "Intra-entreprise" ou "sur mesure", un exemplaire signé par l'entreprise de la proposition écrite de VALUES & SENSE est retourné à l'adresse de VALUES & SENSE. Un acompte de 50% est facturé à réception de cet accord. Le solde sera payé au plus tard 8 jours avant la formation.

Le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. L'entreprise prend en charge le déjeuner des stagiaires et du (ou des) formateur(s).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Annulation • Report

Tout report ou annulation devra faire l'objet d'une confirmation écrite.

Toute annulation intervenant dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant du stage.

Toute annulation ou report intervenant dans les 4 jours ouvrés précédant le stage ou toute absence à la formation entraînera le paiement de la totalité du montant du stage.

Les sessions sont validées à partir d'un minimum d'inscrits.

Si le nombre de participants à une session s'avère insuffisant, VALUES & SENSE se réserve la faculté de reporter cette formation sous réserve d'en informer le Client au moins 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session de formation concernée pour les formations Inter et Intra-entreprises et au moins 3 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session de formation concernée pour les « Classes virtuelles ».

Il incombe alors au Client de procéder à une nouvelle inscription.

Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de VALUES & SENSE.

Désistement ou report du fait du Client

- Pour les formations " inter-entreprise " et les « Classes virtuelles » : toute formation non annulée 4 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session est due dans sa totalité. En cas d'absentéisme ou d'abandon du stagiaire, VALUES & SENSE facturera au Client 100% du montant du prix de la formation.

- Pour une formation "Intra-entreprise" ou "sur mesure" : s'il s'agit d'une annulation de formation non signalée par le client, VALUES & SENSE facturera la totalité du prix de la formation. Si le formateur a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus.

Substitution

- Jusqu'à 24h avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par toute autre personne de son choix en respectant les prérequis et à condition d'en informer formellement VALUES & SENSE. En revanche, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Attestation • Facture

En fin de formation "Inter-entreprise", « classe virtuelle » et « formation en ligne » une attestation sera envoyée au stagiaire.

La facture du stage sera adressée selon les conditions de paiement prévues.

Pour les formations "Intra-entreprise" ou "sur mesure", la facture sera adressée à chaque appel de fond selon les conditions de paiement prévues ou suivant l'échéancier prévu contractuellement.

Conditions de paiement

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées au « catalogue » ou selon les conditions spécifiques en cas de formation intra-entreprise.

A défaut, le paiement, devra intervenir au plus tard dans les 30 jours de la date de facturation.

Pour les classes virtuelles ainsi que les formations en ligne, le règlement du prix de la formation s'effectue comptant, après confirmation définitive de l'inscription et du déroulement de la formation, par virement bancaire ou par carte bancaire avec une majoration de 2,5% du prix TTC.

En cas de retard de paiement, le Client est redevable de plein droit et sans mise en demeure, de pénalités de retard égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal est due. Le Client est également redevable d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, VALUES & SENSE se réservant le droit de demander une indemnisation complémentaire.

Le défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance fixée entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues, même si elles ne sont pas encore échues et quel que soit le mode de règlement prévu.

Force majeure

Si l'une des Parties est empêchée ou retardée dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations par un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, elle doit en informer l'autre dans les meilleurs délais et lui communiquer tout élément sur la durée prévisible de l'événement, sa date de commencement et sa nature. La Partie affectée par cet événement fait ses meilleurs efforts afin de l'éviter et d'en atténuer les conséquences.

Si le cas de force majeure subsiste pour une période supérieure à 10 jours, chacune des Parties a la faculté de mettre fin à la relation contractuelle par lettre

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

recommandée avec avis de réception, de plein droit et sans autre formalité. La résiliation intervient à la date de la réception ou de la première présentation de cette lettre.

Confidentialité et droit de propriété

VALUES & SENSE déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours mis à disposition du Client.

Le Client s'engage à utiliser lesdits supports de cours et autres ressources pédagogiques dans les limites définies par VALUES & SENSE.

Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de VALUES & SENSE ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de VALUES & SENSE ou de ses ayants droits.

Les documents mis à la disposition du Client sont à l'usage exclusif et personnel du participant et sont protégés par le droit d'auteur.

Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de VALUES & SENSE ou celle de ses partenaires.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans avis préalable de VALUES & SENSE est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Responsabilité • Indemnités

VALUES & SENSE ne pourra être tenu responsable vis à vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation.

Le demandeur à la formation et le bénéficiaire de la formation acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions.

Le demandeur accepte d'indemniser VALUES & SENSE de toute perte, dommage ou dégâts causés à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux. En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés à VALUES & SENSE sont à la charge du demandeur.

Données personnelles

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation par les services de VALUES & SENSE. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formations.

Ces données pourront être transmises à VALUES & SENSE et à ses sous-traitants, dans le cadre strict des actions de formations.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnelle, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en adressant à email à contact@valuessense.fr.

Dispositions générales

Toutes les conditions ci-dessus sont considérées comme acceptées par le Client dès lors qu'il a passé commande. Dans le cas où l'inscription à un stage se fait par un bon de commande et non par le bulletin d'inscription standard de VALUES & SENSE, les conditions ci-dessus restent valables, sauf accord préalable et écrit de la part de VALUES & SENSE.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, ou en cas de litige, seul sera compétent le tribunal de commerce de Nanterre, ou son Président, en matière de référé.

Les demandeurs à la formation acceptent cette attribution de juridiction, sans aucune restriction ni réserve.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE FORMATIONS DISPENSÉES PAR VALUES & SENSE

1. Préambule

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par VALUES & SENSE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

2. Dispositions Générales

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3, L6352-4, R6352-1 à R6352-15 du Code du travail.

Les dispositions de ce règlement sont relatives :

Aux mesures en matière de santé et de sécurité

Aux règles disciplinaires et notamment à la nature et à l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires

Aux modalités de représentation des stagiaires.

3. Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires suivant une formation dispensée par VALUES & SENSE et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu, soit dans les locaux du client, soit dans des locaux extérieurs.

4. Hygiène et Sécurité

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boisson alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

Nous précisons qu'il est interdit de vapoter dans les locaux comme le précise le décret n°2017-633 du 25 avril 2017.

Article 7 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 8 : Accident

Tout incident ou accident survenu à l'occasion ou au cours d'un stage de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les témoins de l'accident ou de l'incident au formateur et au responsable de VALUES & SENSE.

Conformément à l'article R6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès des services compétents dans les 48 heures.

5. Discipline

Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme ou les locaux mis à disposition de l'organisme.

Article 10 : Horaires de stage

Les stagiaires doivent respecter les horaires. Ils sont généralement de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, sauf modification des horaires précisés sur la convocation envoyée au stagiaire.

Les stagiaires doivent, pour chaque demi-journée, signer une feuille de présence individuelle et, en fin de stage, remplir et remettre au formateur la feuille d'évaluation du stage.

Tout retard devra être justifié auprès du formateur et du responsable formation ou du chargé des programmes, ainsi qu'auprès de l'employeur et/ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont dépend le stagiaire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE FORMATIONS DISPENSÉES PAR VALUES & SENSE

Toute absence doit être signalée par écrit, dans un délai maximum de 48 heures, à VALUES & SENSE et auprès de l'employeur dont dépend le stagiaire.

Il est interdit à tout stagiaire de quitter le stage sans motif et sans en avoir préalablement informé le formateur. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande écrite soumise par le stagiaire à son responsable formation.

Toute absence justifiée hors délai ou non justifiée peut être considérée comme une faute passible de sanctions. Les temps de pause sont déterminés dans les programmes de formation ou sont laissés à l'appréciation du formateur. En dehors de la pause repas, les stagiaires sont tenus de rester dans les locaux.

Article 11 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de VALUES & SENSE, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent pas faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à AMRAE Formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 13 : Enregistrement

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 14 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique des documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 15 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

La société VALUES & SENSE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des objets

personnels de toute nature déposés ou laissés par les stagiaires dans les locaux.

Article 16 : Sanctions

Tous manquements au respect de ce présent règlement intérieur ainsi que tous agissements considérés comme fautifs par la direction de VALUES & SENSE pourront faire l'objet d'une sanction à l'encontre du stagiaire.

Cette sanction sera prise conformément à la procédure décrite au présent règlement.

Selon la gravité et la nature du comportement fautif, le stagiaire pourra faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation suivie.

Article 17 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque la direction de VALUES & SENSE envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation, elle convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, et la faculté pour le stagiaire, au cours de cet entretien, de se faire assister par une personne de son choix.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans respect de la procédure prévue à l'article R6352-4 et, éventuellement, aux articles R6352-5 et R6352-6.

La direction de VALUES & SENSE informe l'employeur de la sanction prise.

6.Représentation des stagiaires

Les règles de représentation des stagiaires définies par les articles R6352-9 et suivants du Code du travail ne

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE FORMATIONS DISPENSÉES PAR VALUES & SENSE

s'appliquent pas car la durée de cette formation est inférieure à 500 heures.

Si la formation de VALUES & SENSE est incluse à une formation de plus longue durée dispensée par une autre entreprise, le règlement intérieur de cette dernière sera appliqué.

7.Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 18 : Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible au sein de VALUES & SENSE

Article 19 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement est valide à partir de la date de signature de la convention de formation

VALUES & SENSE - 43, Avenue Marceau – 92400
Courbevoie
SIRET : 830 412 763 00013